

CONSEIL COMMUNAUTAIRE**XAINTRIE VAL' DORDOGNE****Séance du 22 septembre 2022 à Auriac****DATE DE LA CONVOCATION : 16 septembre 2022**

Délibération N° 2022-075			
NOMBRE :		RESULTAT :	
- de Conseillers en exercice	47	- POUR	41
- de Présents	33	- CONTRE	0
- de Représentés	8	- ABSTENTION(S)	0
- de Votants	41		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARRESTIER Vincent	DUCHAMP Sébastien	MIGNARD Sophie
BARDI Nicole	DUCROS Mireille	MOULIN Philippe
BEYNEL Joël	DUMAS Laurence	NACRY Marie-Christine
BITARELLE René	FERRACCI Dominique	PAIR Christian
BRIANÇON Laurence	GRÉGOIRE Daniel	PARDOUX Stéphane
BRIGOULET Jean-Marie	JEAN Lionel	POUJADE André
CARMIER Camille	LAJOINIE Géraldine	REYNIER Annie
CHASTAINGT France	LAVERGNE Martine	SALLARD Jean-Basile
CLAVIÈRE Aline	LHERM Michel	TEULIÈRE Jean-Michel
CLAVIÈRE Hervé	LONGOUR Laurent	TRASSOUDAIN Bernard
DA FONSECA Thierry	LUDIER Stéphane	TURQUET Jean-Claude

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Jean DABERTRAND représenté par M. Jean-Marie BRIGOULET
Mme Nathalie GALEWSKI représentée par M. Sébastien DUCHAMP
M. Francis LAFON représenté par Mme Laurence BRIANÇON
M. Sébastien MEILHAC représenté par Mme France CHASTAINGT
M. Albert MOISSON représenté par M. Laurent LONGOUR
Mme Fabienne MONTALTI représentée par Mme Sophie MIGNARD
M. Christian RIGAL représenté par M. Jean-Marie TEULIERE
M. Régis VAN NIEUWENHUYSE représenté par Mme Annie REYNIER

ÉTAIENT ABSENT(E)S EXCUSÉ(E)S :

M. Jean-François GASQUET
Mme Agnès JOANNY
M. Jean-Pierre LASSERRE
M. René PEYRICAL
M. Patrick REYNÈS
M. Hervé ROUANNE

SECRETARE DE SÉANCE : M. Dominique FERRACCI

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220922-DB2022075-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

DELIBERATION PORTANT BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT) DE XAINTRIE VAL' DORDOGNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-2, L. 103-3, L. 103-4 et L. 103-6, L. 143-20 et R. 143-4 ainsi que R. 143-7, L141-1 et suivants,

Vu l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, et notamment son article 7,

Vu la délibération n°2017-095 du 15 novembre 2017 portant prescription du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT),

Vu la délibération n° 2019-020 du 13 mars 2019 relative à la présentation du diagnostic,

Vu la délibération n° 2020-053 du 17 septembre 2020 portant passage en anticipation à la version modernisée du SCoT,

Vu la délibération n° 2020-082 du 17 décembre 2020 portant débat sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT,

Vu la délibération n° 2021-095 du 20 décembre 2021 portant débat complémentaire n° 1 sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, suite aux modifications induites par la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite "loi Climat et Résilience",

Vu la délibération n° 2022-049 du 19 mai 2022 portant débat complémentaire n° 2 sur les orientations du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT, suite à la parution le 29 avril 2022 des décrets d'application n° 2022-762 et 2022-763 de la loi Climat et Résilience,

Vu le projet de SCoT de la communauté de communes Xaintrie Val' Dordogne proposé à l'arrêt,

Considérant que :

I – Engagement de la procédure : les objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par l'élaboration du SCoT de Xaintrie Val' Dordogne, prescrite par délibération du conseil communautaire n°2017-095 du 15 novembre 2017, sont les suivants :

○ Doter le territoire d'un outil de coordination et de mise en cohérence des politiques locales, en particulier en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique et de développement touristique,

○ Favoriser un développement équilibré du territoire, respectueux de son identité rurale,

○ Développer la cohésion du territoire et construire un projet de territoire fondé sur les principes du développement durable.

Il est précisé que cette délibération a été transmise au contrôle de légalité le 17 novembre 2017 et notifiée aux personnes publiques associées le 28 novembre 2017

Accusé de réception en préfecture 019-200066751-20220922-DB2022075-DE Date de télétransmission : 30/09/2022 Date de réception préfecture : 30/09/2022
--

II – Débats du PAS

Dans le cadre de l'élaboration d'un SCoT, conformément à l'article L. 143-18 du Code de l'Urbanisme, les orientations générales du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) doivent être soumises au débat en Conseil Communautaire au plus tard 4 mois avant l'examen du projet de SCoT.

Le premier débat sur les orientations du PAS s'est tenu le **17 décembre 2020**.

Un débat complémentaire s'est tenu le **20 décembre 2021** afin d'intégrer les modifications imposées par la loi « Climat et Résilience » à savoir celles apportées à l'article L. 141-3 du Code de l'Urbanisme qui est complété par un alinéa ainsi rédigé : « *Le projet d'aménagement stratégique fixe en outre, par tranches de dix années, un objectif de réduction du rythme de l'artificialisation.* ». Il convenait donc d'intégrer l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation au PAS et d'assurer un nouveau débat sur ce point spécifique.

Un deuxième débat complémentaire s'est tenu le **19 mai 2022** afin d'intégrer les modalités de calcul de l'artificialisation précisées par deux décrets d'application de la loi Climat et Résilience, publiés le 29 avril 2022, à savoir :

- Décret n° 2022-763 - la nomenclature de l'artificialisation des sols pour la fixation et le suivi des objectifs dans les documents de planification et d'urbanisme,
- Décret n° 2022-762 - les objectifs et les règles générales en matière de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

III – Association des Personnes Publiques Associées (PPA)

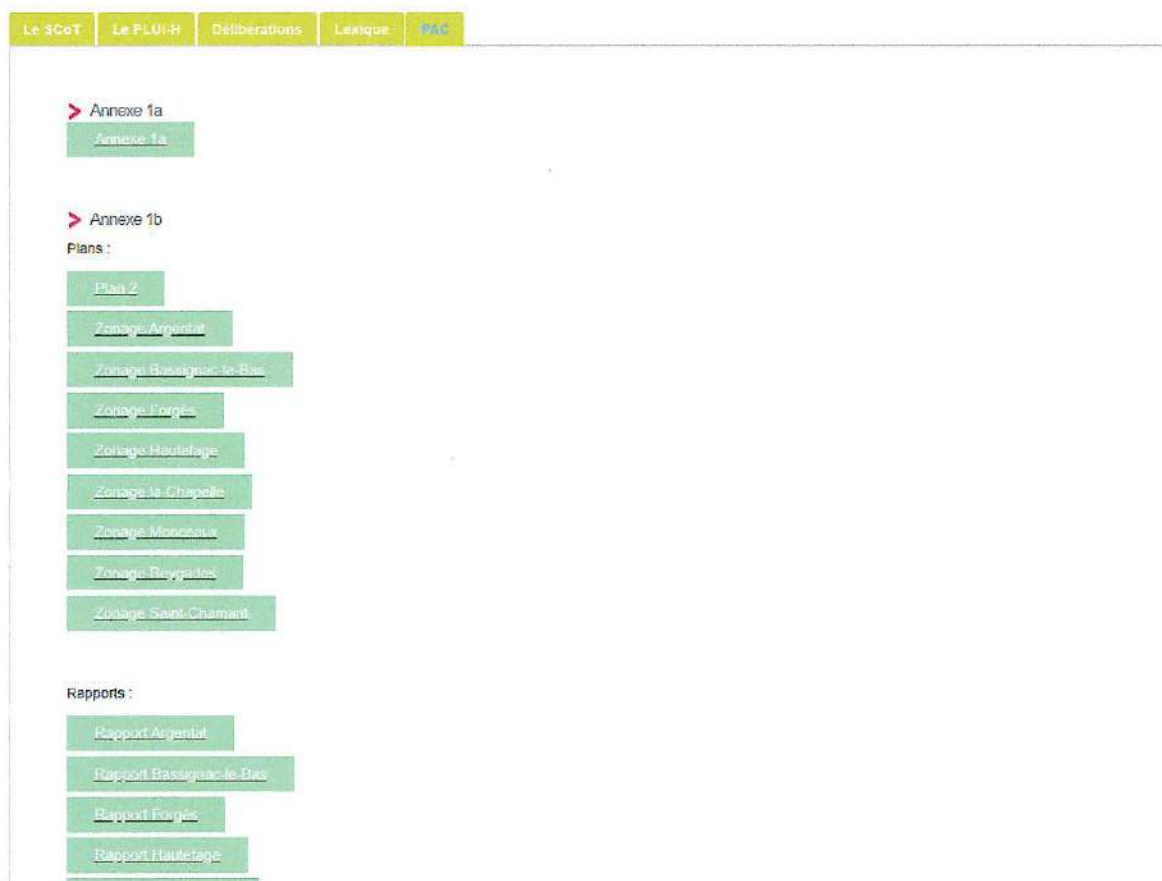
Les PPA ont été associées à l'élaboration du SCoT tout au long de la procédure :

- Notification de la prescription de l'élaboration du SCoT,
- Présentation par l'Etat du Porté à Connaissance le 4 juillet 2019,
- Réunion à chaque stade d'élaboration :
 - o DIAG : 19 février 2019
 - o PAS : 6 novembre 2020
 - o DOO : 16 décembre 2021
- Recueil de contributions écrites.

Le porter à connaissance de l'Etat est reçu le 25 mars 2019.

Un porter à connaissance complémentaire est reçu le 23 décembre 2021.

Les porter à connaissance ont été mis en ligne sur le site internet dans la page projet SCOT :



IV – Association des Elus

Les élus communaux ont été associés à l’élaboration du SCoT tout au long de la procédure depuis le lancement le 12 juin 2018 (séminaire), au travers de documents de travail (ex carnets d’enjeux dans le cadre du PAS), des ateliers ou des réunions d’information (ex : réunions par sous-secteurs de présentation du PAS début 2021).

Un Comité de Pilotage (COPIL) à la composition égalitaire entre les 4 sous-secteurs (Souvigne, Vallée, Xaintrie Noire, Xaintrie Blanche), regroupant les maires des deux centralités, a été créé début 2019, et pas moins de 23 réunions ont été consacrées au pilotage du document.

- 12 juin 2018 : Séminaire de lancement avec les élus communautaires.
- 25 janvier 2019 : Première réunion du COPIL
- 13 Mars 2019 : Présentation du DIAGNOSTIC en Conseil Communautaire
- 17 avril 2019 : Séminaire de prospective destiné aux élus animé par CITTANOVA et Mme BARTHE (Maitre de Conférence Université Toulouse Jaurès) : Les grands enjeux à venir pour les territoires ruraux.
- 27 au 28 Juin 2019 : PADD Tour en Aveyron
- 4 juillet 2019 : Présentation par les services de l’Etat de la note d’enjeux aux élus communautaires – Saint Chamant
- 24 septembre 2019 : travail en COPIL sur la base des carnets d’enjeux
- 31 octobre 2019 : séance d’ateliers en COPIL
- 6 décembre 2019 : Ateliers Territorialisés : XVD 2040 (à Auriac et Neuville)
- 21 janvier et 3 mars 2020 : Elaboration et finalisation du PADD du SCoT en COPIL

Procédure de Déclaration Préfectorale
 019-200066751-20220922-DB2022075-DE
 Date de télétransmission : 30/09/2022
 Date de réception préfecture : 30/09/2022

- 11 mars 2020 : Présentation du PADD en Conseil Communautaire (présentation informelle)
- 8 septembre 2020 : Séminaire nouveaux Elus – Salle des Confluences – Argentat-sur-Dordogne
- 17 septembre 2020 : Passage en anticipation à la version modernisée du SCoT
- 17 décembre 2020 : débat du PAS – Conseil Communautaire à Forgès
- Février / mars 2021 : 4 ateliers thématiques : économie, habitat, biodiversité et gestion économe de l'espace + atelier « bonus » dans le cadre de l'AMI ADEME avec animation CEREMA
 - o 16 février 2021 : Atelier aménagement commercial à Argentat-sur-Dordogne
 - o 17 février 2021 : Atelier politique locale de l'habitat à Albussac
 - o 02 mars 2021 : Atelier PENAF à Saint Martin-la-Méanne
 - o 03 février 2021 : Atelier évolution des bourgs et des hameaux à Albussac
 - o 04 mai 2021 : Atelier bonus du CEREMA – les transitions
- 20 octobre 2021 : séminaire élus communaux – Salle des Confluences à Argentat-sur-Dordogne pour la présentation du DOO et la diffusion pour contribution
- 20 décembre 2021 : débat complémentaire du PAS pour intégration des dispositions de la Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets – Conseil Communautaire à Saint-Privat
- 19 mai 2022 : débat complémentaire du PAS N°2 pour intégration des modalités de calcul de l'artificialisation fixées par des deux décrets d'application de la loi Climat et Résilience en date du 19 avril 2022. – Conseil Communautaire à Goullès

Bilan des réunions de pilotage :

PHASE	Nombre de réunions
DIAG	3
PADD/PAS	12
DOO	8
TOTAL	23

V – Bilan de la Concertation

La concertation des documents d'urbanisme et des projets d'aménagement est prévue par le Code de l'Urbanisme de l'article L103-2 à l'article L103-6.

L'article L103-2 prévoit que l'élaboration d'un SCoT est soumise à concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, l'article L103-3 indique que les modalités de concertation sont définies par l'organe délibérant ; l'article L103-4 précise que cette concertation doit être proportionnée au regard et à l'importance du projet et enfin l'article L103-6 mentionne qu'un bilan doit être tiré à la fin de la concertation sous forme de délibération, bilan qui devra être joint à l'enquête publique.

Le SCoT est un document partagé.

Le Conseil communautaire en a défini, par délibération n°2017-095 du 15 novembre 2017 et conformément à l'article L. 103-3 du Code de l'Urbanisme, les objectifs et modalités dans le cadre de l'élaboration du SCoT, en ces termes :

○ Pour informer

1) L'information du public sera délivrée par l'intermédiaire d'un dossier de présentation du projet consultable en mairies et d'un dossier numérique de présentation du projet consultable sur le site internet de Xaintrie Val' Dordogne. Le dossier de présentation du projet sera consultable dans chaque mairie de la communauté de communes et au siège de Xaintrie Val' Dordogne. Le contenu du dossier sera alimenté au fur et à mesure du déroulement de la procédure.

2) Par ailleurs, des informations régulières seront communiquées par l'intermédiaire du magazine communautaire. Des articles explicatifs seront ainsi édités pour informer la population sur l'avancée du projet et pour annoncer les différents événements d'information ou d'échanges ouverts au public.

3) Une permanence téléphonique, assurée par le service urbanisme de Xaintrie Val' Dordogne sera assurée, afin de répondre aux questions ou de fixer un rendez-vous pour des demandes de renseignement particulières.

4) Tous les événements ouverts au public relatifs à l'élaboration du SCoT (réunions d'informations, ateliers ou réunions thématiques, ...) seront annoncés par un avis édité sur le site internet de Xaintrie Val' Dordogne et, si les délais de publication le permettent, dans le magazine intercommunal.

○ Pour échanger

Une réunion publique sera organisée lors de chaque étape importante du processus d'élaboration du SCoT, soit pour recueillir des observations et propositions avant la prise de décisions concluant les travaux effectués dans le cadre de ces étapes, soit après celle-ci pour valider ou corriger les décisions prises. Selon l'étape concernée, ces réunions pourront être organisées à l'échelle intercommunale ou communale (par commune ou groupe de communes).

○ Pour s'exprimer

Les demandes de renseignement pourront être adressées dès la prescription du SCoT par courrier au siège de la communauté de communes (Xaintrie Val' Dordogne – avenue du 8 mai 1945 – BP 51 – 19400 Argentat-sur-Dordogne).

Il résulte de la présente délibération que les modalités fixées par la délibération du 15 novembre 2017 ont toutes été respectées.

De façon générale, une information régulière a été assurée au fil de la procédure par :

- la mise en place du dossier de présentation actualisé du projet consultable dans les 30 mairies ;

Nombre de contributions écrites : 12

- une information régulière communiquée par l'intermédiaire du magazine communautaire et la newsletter ;

- une actualisation du site internet dédié au projet visant à informer étape par étape l'avancement de la procédure ;

Nombre de vues : 2 206 vues et 1 641 vues uniques

- des permanences téléphoniques assurées par le service urbanisme de Xaintrie Val' Dordogne ;

Plus précisément, la concertation a accompagné comme suit l'ensemble des phases de la procédure d'élaboration du SCOT :

1. Phase de Lancement

1.1. Décisions

12 avril 2017 : Délibération proposant le périmètre de SCoT

25 septembre 2017 : Arrêté préfectoral relatif au périmètre du SCoT

Du 27 septembre 2017 au 27 octobre 2017 : Affichage de l'arrêté préfectoral

Délibération engageant le SCoT :

- 15 novembre 2017 : Conseil Communautaire
- Date de transmission au contrôle de légalité : 17 novembre 2017
- Notifiée aux PPA : 28 novembre 2017

8 décembre 2017 : Insertion presse – La Vie Corrézienne

Envoi par courrier daté du 24 novembre 2017 à toutes les communes de la notification de délibération du 15 novembre 2017 portant prescription du SCOT.

Retour du récépissé de réception de la notification signée par chaque commune courant décembre 2017. Affichage de la délibération dans les communes durant un mois.

1.2. Désignation du groupement solidaire des Bureaux d'Etudes CITTANOVA et BIOTOPE pour l'élaboration conjointe du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat [PLUIH]

Ce choix a été réalisé, à l'issue d'une analyse des offres approfondie, après avis de la commission d'appel d'offres.

24 avril 2018 : Réunion technique de lancement

12 juin 2018 : Séminaire de lancement avec les élus communautaires.



Hubert ARRESTIER, Président du Xaintrie Val Dordogne,
Jacques JOULIE, Vice-président délégué à l'aménagement du territoire,
Jean-Marc CROIZET, Conseiller Communautaire délégué aux documents de planification
vous convient au

SÉMINAIRE DE LANCEMENT DU SCOT ET DU PLUIH
MARDI 12 JUIN À 20H
Salle des confluences (école communale)
à Argentat-sur-Dordogne

Ce séminaire de lancement, animé par les représentants des bureaux d'études
Cittanova et Biotope, a pour objet de présenter les grands enjeux
et les principales étapes du SCOT et du PLUIH.



Le séminaire a permis de revenir sur les documents de planification (SCoT/PLUIH), la procédure et préparer les étapes suivantes.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220922-DB2022075-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

2. Phase Diagnostic commun au SCoT et PLUIH

Eté 2018 : collecte d'informations via le questionnaire communal (pilotage Bureau d'Etude CITTANOVA)

Automne 2018 :

- 19 septembre 2018 : DIAG Tour pour les élus volontaires et techniciens,
- 27 septembre 2018 : Ateliers thématiques (dont séminaire « Economie »)
- Démarrage du Diagnostic agricole : questionnaire suivi de rencontres individuelles

BILAN DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

RETOURS

Nombre de questionnaires envoyés	375
Nombre de questionnaires retournés	63
	16,80 %

LES DEMANDES DE RENDEZ-VOUS

Nombre de questionnaires retournés	63
Nombre de demande de rendez-vous	30
% de demande de rendez-vous	48

Nombre de demande de rendez-vous	30
Projets	18
Discussions	12

Novembre/Décembre 2018 :

- Ateliers Territorialisés :
16 Novembre 2018 : Saint Cirgues la Loutre
27 novembre 2018 : Monceaux sur Dordogne
- 6 décembre 2018 : Restitution des questionnaires économiques
Atelier thématique à Argentat sur Dordogne avec les acteurs de l'Habitat
Invités : Elus et partenaires (institutionnels, associatifs...)

CONCOURS PHOTO

Du 1^{er} décembre 2018 au 15 janvier 2019 : Lancement du concours photos, ouvert à tous les habitants du territoire - « Pour vous, qu'est ce qui représente le mieux « Xaintrie Val'Dordogne » ?



Le concours photo a permis une sensibilisation aux spécificités du territoire en donnant à voir le regard des habitants sur leur propre cadre de vie.

Cette participation a permis de confirmer les enjeux sur lesquels s'est construit le SCoT, notamment les qualités paysagères et environnementales du cadre de vie.

Janvier 2019 : Première réunion du COPIL

PRESENTATION DU DIAGNOSTIC

19 et 26 Février 2019 : 2 Réunions Publiques à Servières le Château et Argentat pour la présentation du diagnostic à la population.

Au-delà d'interrogations sur le calendrier et les objectifs de la procédure, les échanges ont porté sur :

- L'accessibilité du parc de logements pour des revenus modestes, notamment à Argentat-sur-Dordogne
- La fermeture des paysages déplorée, due pour partie à la déprise agricole
- La filière forestière, délicate à animer
- La dynamique touristique, perçue tantôt comme s'affaiblissant, tantôt comme gagnant en ampleur
- Le projet de STEP de Redenat, pas d'actualité et échappant au cadre décisionnel de l'intercommunalité
- Les qualités paysagères et environnementales du paysage à protéger, vecteurs d'attractivité du territoire
- L'impact de l'implantation des supermarchés sur le territoire vis-à-vis de la vitalité des commerces de cœur de bourg
- L'intérêt de la diversification agricole
- Les conditions d'acceptabilité des grands projets de production d'énergie renouvelable

Accusé de réception en préfecture
 019-200066751-20220922-DB2022075-DE
 Date de télétransmission : 30/09/2022
 Date de réception préfecture : 30/09/2022

Ces différents sujets ont été discutés lors de la réflexion et de l'écriture du Projet d'Aménagement Stratégique, puis ont donné lieu à des prescriptions au sein du DOO. S'agissant des projets énergétiques, les élus ont inscrit une orientation afin de s'assurer de la cohérence entre la dimension des projets et la sensibilité des sites dans lesquels ils s'implanteraient. Lors du débat en conseil communautaire, ils ont précisé que la priorité restait la réalisation d'économie d'énergie avant l'optimisation des équipements existants.



Figure 1 Echanges faisant suite à la présentation du bureau d'études Cittanova à Servièrès-le-Château (gauche) et Argentan-sur-Dordogne (droite)

Février 2019 : vœux du Président de la communauté de communes XVD

Mars 2019 : présentation du DIAGNOSTIC en Conseil Communautaire - Délibération n°2019-020 du 13 mars 2019

Avril 2019 : mise à disposition du diagnostic au public :

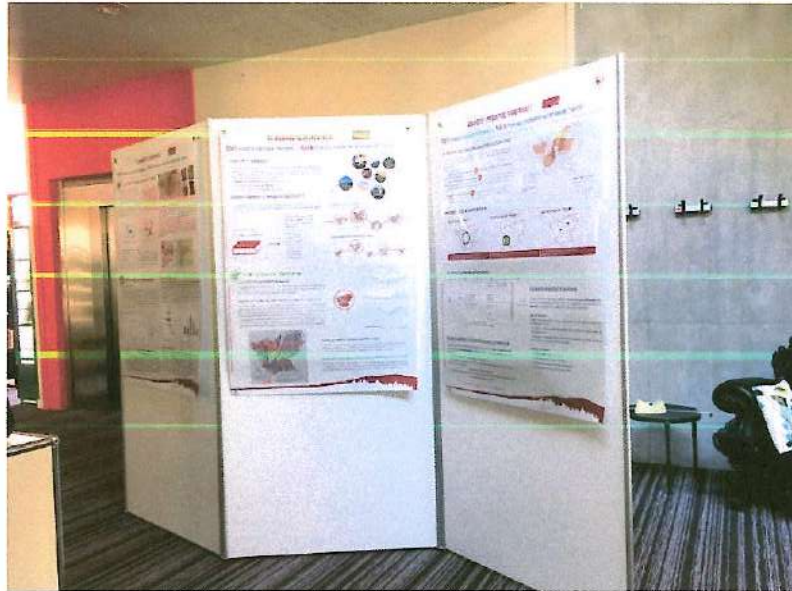
Exposition du Diagnostic (ci-dessous extrait de la communication [site internet](#))

Site de réception : préfecture
019-200066751-20220922-DB2022075-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

« Exposition du diagnostic du SCoT et PLUi-H à la Médiathèque XV'D

Le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est disponible dans les 30 communes de Xaintrie Val'Dordogne et au service Urbanisme de la Communauté de Communes (Place Delmas à Argentat-sur-Dordogne). Un classeur regroupant les éléments écrits, statistiques, cartographiques, photographiques du diagnostic ainsi qu'un livret de remarques pour tous est en Mairie. N'hésitez pas à le demander, à en prendre connaissance et noter des remarques. Il sera amené à évoluer au fur et à mesure de l'avancer de l'élaboration de ces deux documents.

Une exposition présentant le diagnostic est actuellement à votre disposition à la Médiathèque Intercommunale située à ARGENTAT-SUR-DORDOGNE »



(source actualités site internet CCXVD)

Avril/Mai 2019 : Distribution des classeurs en Mairies avec le contenu complet du diagnostic, et démarrage de l'exposition de présentation à la médiathèque d'Argentat

COMMUNICATION

Articles de presse

Magazine Communautaire n°3 : décembre 2018 – Dossier spécial SCoT/PLUiH
Edition La Montagne du 06/10/2018 Questionnaire des Acteurs Economiques
Edition La Montagne du 16/10/2018 Séminaire des acteurs économiques
Edition La Montagne du 30/10/2018 Questionnaire à destination des agriculteurs
Edition La Montagne du 01/02/2019 Vœux 2019 – points projets
Edition La Montagne du 19/02/2019 Réunions Publiques Présentation du diagnostic
Edition La Montagne du 05/03/2019 Compte rendu des réunions publiques DIAG
Edition La Vie Corrézienne du 12/10/2018 Questionnaire des Acteurs Economiques
Edition La Vie Corrézienne du 19/10/2018 Séminaire des acteurs économiques
Edition La Vie Corrézienne du 26/10/2018 Diag'Tour
Edition La Vie Corrézienne du 01/02/2019 Vœux 2019 – points projets
Edition La Vie Corrézienne du 22/02/2019 Réunion Publique Présentation du diagnostic
Edition de l'Echo Corrèze du 29/01/2019 Vœux 2019 – points projets
Edition de l'Echo Corrèze du 19/03/2019 Compte rendu des réunions publiques DIAG

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220922-DB2022075-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Site internet

Une page dédiée à l'élaboration du SCOT et du PLUiH a été créée depuis le site de la communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne sur laquelle l'ensemble de la procédure, les actualités et l'avancement du projet sont présentés.

<https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/scot-plui-h-un-projet-de-territoire-pour-xvd-2040>

3. Phase PADD/PAS

17 avril 2019 : Séminaire de prospective destiné aux élus animé par CITTANOVA et Mme BARTHE (Maitre de Conférence Université Toulouse Jaurès) : Les grands enjeux à venir pour les Territoires Ruraux.



INVITATION

Monsieur Hubert ARRESBERG,
Président de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne,
Monsieur Jacques JOLIE,
Vice-Président Délégué à l'Aménagement du Territoire,
Monsieur Jean-Marc CROIZET,
Délégué Délégué aux Documents de Planification,
Comptant sur votre participation à un Séminaire destiné aux élus du Territoire XV'D,
et travaillant ensemble au Projet de Territoire XV'D 2040 (Prospective,
d'Aménagement et de Développement Durable).

Ce Séminaire se déroulera
Mercredi 17 avril 2019 à 14h30
Salle de La Halle à Argentan-sur-Oron (Place Desvres) et sera consacré à
Quel Territoire XV'D en 2040 ?

Il sera animé par CITTANOVA et Madame Laurence BARTHE, Maître de Conférence à
l'Université de Toulouse II - Département Géographie, et Aménagement.
Il s'agira d'un temps d'échange et de propositions à la phase « Projet ».

Vous recevrez de bien vouloir envoyer vos propositions plus au avant possible.

BULLETIN D'INSCRIPTION

(A retourner impérativement)

L'accès au Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du SCOT et au Plan
Le Territoire XV'D en 2040 ?
Séminaire dédié aux élus du Territoire XV'D

Date : Mercredi 17 avril 2019 à 14h30
Lieu : Salle de La Halle à Argentan (Place des Desvres)

Coût : 0 €

Participera Ne participera pas

Service : _____

Bienvenue en Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne
Communauté de Communes XV'D - avenue de la République - 47100 Argentan-sur-Oron
05 53 84 44 44 (accueil@ccxaintrievaldordogne.fr)

Travailler et formuler une réponse aux besoins en Xaintrie Val'Dordogne

Tableau 3/15/2019



Les politiques liées à l'habitat, à la protection de l'environnement, aux déplacements au sens de l'activité commerciale, et leurs articulations, doivent dorénavant être abordées hors du cadre strictement communal.

Le processus d'élaboration d'un SCOT et d'un PLUiH d'origine intercommunale renforce la solidarité entre communes et le sentiment d'appartenance à un ensemble territorial. Il conduit ainsi l'émergence d'un esprit communautaire.

Le SCOT et le PLUiH intercommunaux offrent ainsi l'opportunité de formuler une réponse plus efficace aux besoins de la population et de passer au-delà de la dimension micro locale pour réunir devant la notion de territoire.

Tel était l'objet du séminaire de travail qui s'est tenu à Argentan-sur-Oron. Les élus et les services de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne ont reçu de la part du bureau d'étude CITTANOVA, appuyé par Laurence Barthe, géographe de l'Université Toulouse Jean Jaurès, les clés d'une vision prospective des territoires ruraux.

De quoi alimenter le travail qui s'annonce sur la vision 2040 de Xaintrie Val'Dordogne. Les élus sont remis avec des carnets d'enjeux qui permettront de travailler à l'échelle communale sur leur habiter, l'habitat et amorcer le débat en premier lieu dans les communes. Ce travail réalisé sera communiqué à CITTANOVA pour nourrir les phases d'ateliers dès la rentrée. Le travail s'appuie bien entendu sur le diagnostic territorial présenté et discuté en réunions publiques.

À retenir ! Le diagnostic territorial (correspond au SCOT et au PLUiH) est à disposition dans chaque mairie.

ARGENTAN SUR ORON - COMMUNES

(Article La Montagne du 31/05/2019)

Avril/juin 2019 : Travail communal autour des Carnets d'Enjeux

Retour de 28 communes sur 30

TEMPS D'ECHANGES D'EXPERIENCE EN AVEYRON

27 au 28 Juin 2019 : PADD Tour en Aveyron

Participants : 10 élus

Animation : CITTANOVA et PNR des Grands Causses et bilan présenté en Conseil Communautaire du 11 juillet 2019

Les 27 et 28 juin 2019 des élus de la Communauté de Communes se sont rendus sur le Parc Naturel Régional des Grands Causses en Aveyron afin de visiter et échanger avec leurs homologues sur des actions/projets relatifs aux énergies renouvelables, une action Centre Bourg, aux mobilités en zone rurale et visiter la couveuse maraîchère de Saint-Affrique.

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220922-DB2022075-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022



(source actualités site internet CCXVD)

4 Juillet 2019 : Présentation par les services de l'Etat de la note d'enjeux aux élus communautaires – Saint Chamant

Eté 2019 : candidature à l'AMI ADEME « Planification urbaine au service des stratégies bas carbone et trajectoires 2°C »

Septembre 2019 : travail en COPIL sur la base des carnets d'enjeux et séance d'ateliers en COPIL le 31 octobre 2019

PROJET PEDAGOGIQUE COLLEGES

7 novembre 2019 : lancement du projet pédagogique avec les collèges du Territoire (restitution le 15 décembre 2020)

Le projet pédagogique, présenté en amont aux enseignants des collèges d'Argentat en octobre 2019, avait pour objectifs :

- La sensibilisation à la lecture d'un territoire
- Un éveil à la complexité du territoire et aux liens entre projets et contexte
- Une familiarisation avec les enjeux d'aménagement du territoire de demain
- Une contribution au parcours Avenir des jeunes en les sensibilisant aux acteurs des projets de territoires, y compris celui des élus
- Une présentation de la communauté de communes et de son rôle vis-à-vis des démarches d'aménagement du territoire.

Ce travail de sensibilisation avait certes pour public premier les collégiens mais, par leur travail, leurs parents étaient également sensibilisés. Le projet pédagogique a ainsi permis d'améliorer la visibilité de l'action de l'intercommunalité sur les sujets d'aménagement du territoire et donc de faire le lien avec la démarche en cours du SCoT.



Figure 2 Sortie terrain avec les collégiens

Après un premier temps de sensibilisation à la lecture du paysage, les collégiens avaient pour mission de réaliser une analyse d'un secteur de la commune d'Argentat en suivant le principe d'un jeu de rôle.



Figure 3 Restitution du travail d'analyse par les collégiens

Le travail d'analyse a été nourri par des interventions auprès de chaque classe au stade diagnostics « d'experts » : CITTANOVA, DDT19, CAUE, Monsieur TEULIERE, Communauté de Communes XVD.

Tulle ➔ Xaintrie

ARGENTAT-SUR-BORDEGNE ■ Un projet de territoire est imaginé

Les adolescents y sont associés

Construire la localité en 2040, avec une démarche participative, voilà vers quoi tend le référentiel de la Communauté de communes. Pour ce faire, elle a souhaité associer les jeunes pour imaginer et construire cet avenir.

La Communauté de Communes Xaintrie (ex Vd Donlogn) a engagé depuis plusieurs mois une démarche de prospective pour imaginer et construire le territoire en 2040 à travers la réalisation de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCT).

Les élus communautaires souhaitent vivement que cette démarche soit partagée avec les plus jeunes car il est indispensable que ces visions d'avenir soient débattues avec les générations qui hériteront du territoire, qui sont le fruit des décisions actuellement prises.

Les jeunes sollicités
C'est donc dans cette perspective que les élèves des collèges Simone-Veil et Jeanne-d'Arc, se sont activement sollicités autour de la question des enjeux. Depuis septembre 2019, la classe de 2^e B du collège Simone-Veil et une classe de volontaires du collège Jeanne-d'Arc, sous le pilotage de leurs équipes pédagogiques, de l'inspection académique, du Bureau d'Études Cartographiques et de la Communauté de Communes, ont engagé leurs travaux. Les élèves ont ainsi été formés le 7 novembre dernier avec réalisation d'un atelier terrain.

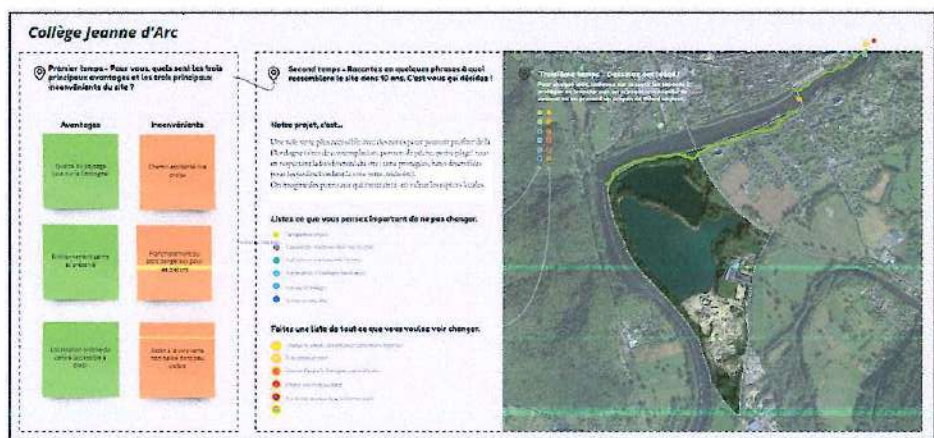
Il appartient désormais à chaque classe de se transformer en « bureau d'études » : le collège Simone-Veil s'attache sur la création d'un nouveau quartier tandis que Jeanne-d'Arc travaille sur la biodiversité en ville. Les élèves réaliseront leurs travaux sur une orientation aux élus de leur établissement et de leur proposition.

Au-delà de l'analyse et du travail prospectif, ce travail avec les adolescents constitue un enjeu d'insertion professionnelle. Des rencontres avec les professionnels se dérouleront jusqu'aux vacances de Noël afin de permettre à chaque classe les nombreux métiers intervenant sur de telles études : urbaniste, architecte paysagiste, géographe...

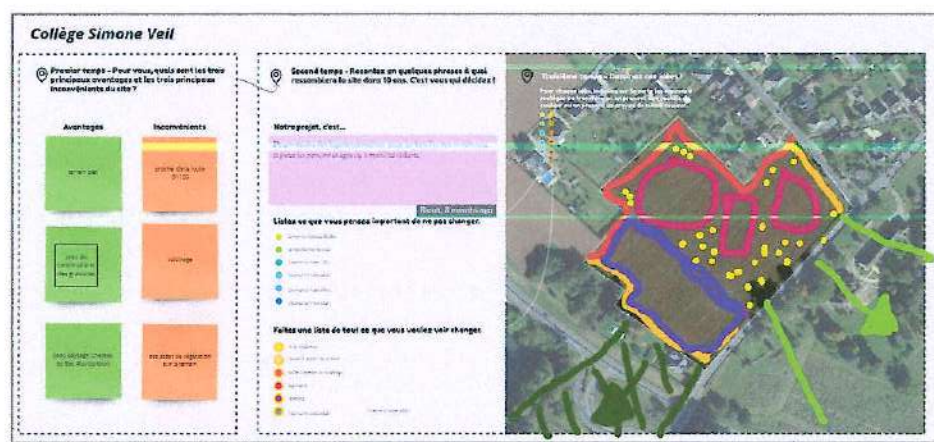
La Montagne édition 20 novembre 2019

Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220922-DB2022075-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Après ce travail d'analyse, les collégiens se sont projetés sur la priorisation des enjeux sur leurs sites respectifs de travail, avant de proposer des hypothèses de programme et d'aménagement, lors d'un atelier dématérialisé.



Exemple de support de restitution



Exemple de propositions

6 décembre 2019 : Ateliers Territorialisés, XVD2040 (à Auriac et Neuville) – Invités : Elus XVD

Janvier/mars 2020 : Elaboration et finalisation du PADD du SCoT en COPIL

11 mars 2020 : Présentation du PADD en Conseil Communautaire (présentation informelle)

Septembre 2020 : Passage en anticipation à la version modernisée du SCoT par délibération n°2020-053 du 17 septembre 2020

8 septembre 2020 : Séminaire nouveaux Elus – Salle des Confluences – Argentat-sur-Dordogne

SCoT-PLUiH – Séminaire dédié aux élus du Territoire Xaintrie Val'Dordogne

Xaintrie Val'Dordogne a convié le 8 septembre dernier, à la Salle des Confluences à Argentat-sur-Dordogne, tous les élus du territoire afin de les informer de l'avancement du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H).

Plus de 70 élus représentant 27 communes ont répondu présents à cette matinée de travail en commun. Il s'agissait notamment d'informer les nouveaux élus sur le SCoT et PLUi-H en cours d'élaboration, d'expliquer ce que sont ces documents de planification, l'état d'avancement et les échéances à venir.

Un temps d'échanges entre les nouvelles équipes sous forme de « speed dating des projets » a également permis de lier les projets communaux aux enjeux du Territoire sur XV'D.

Enfin, une première présentation a été faite du travail réalisé sur les scénarios de développement pressenti et qui fonde la base du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCO.T.

Le séminaire a également permis de remettre aux communes le premier jeu d'inventaires à réaliser dans le domaine de l'assainissement, et des Unités Touristiques à rendre pour le mois de novembre prochain.



(source actualités site internet CCXVD)

06 novembre 2020 : Réunion PPA

17 décembre 2020 : Débat du PAS en Conseil Communautaire – Forgès Délibération n°2020-082

PRESENTATION DU PAS

5 Juillet 2021 : Réunion Publique PAS – Salle des Confluences à Argentat-sur-Dordogne



Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220922-DB2022075-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022



➤ Réunion Publique : Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le 5 juillet dernier à 19h salle des Confluences à Argentan-sur-Dordogne, s'est déroulée en présence d'un peu plus d'une soixantaine de personnes la présentation suivie d'un débat sur les grandes orientations du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Ces grandes orientations sont exposées dans le Projet d'Aménagement Stratégique. Ce dernier débattu en Conseil Communautaire en décembre 2020 a pu être présenté à la population au cours de cette réunion par le Bureau d'Etude CITTANOVA appuyé par l'exécutif intercommunal. Une large place a été laissée aux questions et aux échanges ensuite.

(source actualités site internet CCXVD)

Les remarques portant sur le fond, apportées lors de la réunion publique, ont été ensuite discutées en comité de pilotage. Voici le résumé de leur traitement :

- Productions agricoles : des participants ont souhaité afficher davantage de pistes pour la diversification des activités agricoles et faire davantage le lien avec les filières traditionnelles
- **Pas de consensus sur une modification du PAS ou du DOO, l'écriture actuelle du SCoT encourage la diversification agricole de manière générale et accompagne l'évolution des activités agricoles existantes. Se lancer dans un inventaire exhaustif des pistes possibles serait délicat et probablement vain (risque d'oubli de filières).**
- Impact paysager des bâtiments d'exploitation agricole
- **Les élus valident le principe d'une prescription dans le DOO afin d'encadrer l'insertion paysagère des constructions agricoles. Dans des secteurs à enjeu paysager. Il s'agit de rechercher le couvert végétal existant et d'adapter le traitement extérieur des bâtiments à l'exposition du site.**
- Eolien : des participants ont émis le souhait que le territoire affiche de manière explicite son refus des éoliennes
- **Les élus valident le principe d'une prescription dans le DOO afin de proscrire les émergences visuelles importantes à proximité des sites touristiques et des gorges de la Dordogne, de la Maronne et de la Cère.**
- Mention du projet de Redenat
- **Pas de consensus sur une éventuelle modification du PAS et du SCoT. Les avis divergent sur le sujet mais il est admis que l'écriture actuelle n'est pas un blanc-seing à un éventuel projet.**
- Anticipation de retenues collinaires
- **Le sujet est abordé à d'autres échelles que celle du territoire. Le comité de pilotage ne juge pas pertinente l'échelle de la communauté de communes pour décréter ce type de projets, dont les impacts doivent également être mesurés.**
- Implantation des unités de méthanisation
- **Pas de consensus sur une modification du PAS ou du DOO.**

- Distance entre exploitations agricoles et tiers
- **Le comité de pilotage valide le principe d'une prescription de « précaution » dans le DOO visant à interdire les nouvelles constructions non agricoles à moins de 100 m de bâtiments d'exploitation agricole, quelle que soit leur nature et ce, afin d'anticiper d'éventuelles conflits d'usage suite au changement de gabarit ou d'affectation de bâtiments agricoles.**

20 décembre 2021 - débat complémentaire du PAS pour intégration des dispositions de la LOI n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets – Conseil Communautaire du 20 décembre 2021 à Saint-Privat - Délibération n°2021-095 du 20 décembre 2021.

19 mai 2022 – débat complémentaire N°2 du PAS pour intégration des modalités de calcul de l'artificialisation précisées par deux décrets d'application de la loi Climat et Résilience du 29 avril 2022, 2022-762 et 2022-763 – Conseil Communautaire du 19 mai 2022 à Gouilles – Délibération n° 2022-049.

COMMUNICATION

Alimentation des classeurs en Mairie avec le contenu du PAS

Articles de presse

Magazine Communautaire n°5 : avril 2020 – SCoT PLUiH : Objectif projet !
Edition La Montagne du 31/05/2019 Séminaire de Lancement du PADD du SCoT
Edition La Montagne du 20/11/2019 – SCoT Projet Pédagogique
Edition La Montagne du 23/06/2021 Un contrat de relance entre la com'com' et l'Etat
Newsletter : Mars 2019 Séminaire lancement PADD du SCoT, septembre 2019 Séminaire Nouveaux Elus (SCoT et PLUiH), juillet 2021 Réunion Publique PAS du SCoT

Site internet

Les éléments de présentation du PAS sont en ligne sur le site internet de la communauté de communes XVD. Les délibérations et annexes des deux débats complémentaires ont été jointes.

4/DOO du SCoT

SERIE D'ATELIERS

Février / mars 2021 : 4 ateliers thématiques ont été mis en place : économie, habitat, biodiversité et gestion économe de l'espace + atelier « bonus » dans le cadre de l'AMI ADEME avec animation CEREMA

- 16 février 2021 Atelier Aménagement Commercial à Argentat-Sur-Dordogne
- 17 février 2021 Atelier Politique Locale de l'Habitat à Albussac
- 02 mars 2021 Atelier PENAF à Saint Martin La Méanne
- 03 février 2021 Atelier Evolution des Bourgs et des Hameaux à Albussac
- 04 mai 2021 : Atelier Bonus du CEREMA – les transitions

Invités : élus et partenaires



➤ Le Schéma de Cohérence Territoriale se poursuit avec le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) ?

Le DOO représente une des dernières étapes du SCoT et a vocation à être le « mode d'emploi » pour le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Programme Local de l'Habitat.

Il sera structuré autour de 4 grands thèmes :

- activités économiques, agricoles et commerciales
- offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et densification
- transition écologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers
- zones de montagne

Deux premiers ateliers, mêlant partenaires et élus, ont eu lieu sur les deux premiers thèmes. Travaux et échanges ont permis de poser les premiers jalons du DOO.

(source actualités site internet CCXVD)

20 octobre 2021 : Séminaire Elus Communaux – Salle des Confluences à Argentat-sur-Dordogne pour la présentation du DOO et la diffusion pour contribution (retours au 16 novembre 2021)

16 décembre 2021 : Réunion PPA

29 mars 2022 : Réunion Publique DOO à La Chapelle Saint Géraud

SCoT
Présentation du Document
d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
29 MARS 2022
18h30 Salle de la **Chapelle-Saint-Géraud**

**RÉUNION
PUBLIQUE**



Accusé de réception en préfecture
019-200066751-20220922-DB2022075-DE
Date de télétransmission : 30/09/2022
Date de réception préfecture : 30/09/2022

Les réserves exprimées sur le fond portaient sur les sujets suivants :

- Faiblesse ressentie par un participant de la production de logements pressentie
- **L'objectif en logements n'est pas un maximum. Si un décalage fort était constaté avec les dynamiques du territoire, une évolution du SCoT permettra d'ajuster les hypothèses de développement.**
- Alerte sur le fait de ne pas prévoir la production de logements sur les seuls bourgs pourvus de services et prise en compte de la présence de pôles d'emplois voisins
- **La territorialisation de la production de logements est équilibrée par la prise en compte des tendances de construction, un droit à la « seconde chance » pour les communes rurales et la présence de services pour tenir compte des publics moins autonomes. Les élus n'ont pas souhaité se baser sur le critère de présence actuelle d'emplois car jugé subi : le projet est de modifier cette répartition de l'emploi.**
- Les sujets des installations de méthanisation et des retenues collinaires ont de nouveau été abordées.
- **Cf réponses supra**

COMMUNICATION

Alimentation des classeurs en mairie avec le contenu du DOO

Articles de presse

Newsletter du 25 mars 2022, annonce de la réunion publique

Site internet et réseaux sociaux

Article dédié à la réunion publique du 29 mars 2022, présentation du DOO

Les éléments de présentation, version de travail, du DOO sont en ligne sur le site internet de la communauté de communes XVD.

Facebook communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne- post du 25/03/2022 – 3 réunions publiques annoncées dont celle du SCOT



SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS

Les principales thématiques des contributions sont les suivantes :

Bilan contributions

Type	Date	
Mail	16/04/2019	SCoT
Mail	31/08/2019	Demande de transmission du diagnostic
Courrier	30/12/2019	Lettre ouverte - Orientations pour XVD 2040 (SCoT et PLUiH)
Mail	29/02/2020	Publication du prochain conseil communautaire et autres informations sur le SCoT et PLUiH
Mail	18/03/2020	Demande d'information
Courrier	15/02/2021	Défaut d'information concernant le projet de redemat inscrit au PAS de la Comcom XVD
Courrier	12/03/2021	Réunion du PAS du 28 janvier 2021
Courrier	14/03/2021	Réunion du PAS du 28 janvier 2021
Mail	07/09/2020	Séminaire du 8 septembre 2020 SCoT PLUiH
Mail	17/09/2020	Séminaire du 8 septembre 2020 SCoT PLUiH
Mail	22/06/2021	Projet PAS du SCoT et réunion publique

Bilan Classeurs :

Commune	Date	
Argentat-sur-Dordogne	Non daté	Remarques sur le Diagnostic

VI - Présentation du Projet du SCoT

Suite aux différents échanges, les élus ont choisi une option proactive, ne se contentant pas de répondre aux évolutions démographiques à l'œuvre, mais en imaginant une inflexion.

Cette inflexion démographique ne peut être argumentée sans un projet de redynamisation.

Elle doit être multiple :

- revitalisation des bourgs
- réactivation du bâti ancien
- stimulation des initiatives économiques et sociales
- etc.

Aussi, le projet repose sur la mise en réseau des initiatives économiques et sociales du territoire, actuelles et à venir. Il cherche à organiser la réponse aux enjeux des transitions à venir (alimentaire, énergétique, notamment) en fédérant les territoires voisins.

Le développement de l'emploi local sera la conséquence de la structuration de filières, de l'animation économique locale et de la valorisation du cadre de vie.

Cette perspective de développement doit être durable : elle doit s'inscrire dans la perspective du changement climatique, de la transition énergétique et de la préservation des milieux naturels et agricoles comme des paysages. Le projet propose ainsi une réponse aux perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement. Il inscrit le territoire dans une trajectoire d'économie foncière, tant sur le sujet de l'artificialisation des sols que celui de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

La pérennité de ce projet repose sur le maintien d'un maillage de services de proximité et d'une solidarité intercommunale, marqués par des points d'attention particulière : les bourgs du territoire. Argentat-sur-Dordogne et Saint-Privat, seront les relais vers les agglomérations et l'organisation administrative et assureront l'accès aux services occasionnels.

L'organisation du territoire ne consacre pas tant des pôles que des bassins topographiques, caractérisés par une faible densité humaine, et des contraintes de desserte importantes, nécessitant une réponse sous la forme de services itinérants.

L'ensemble de ce projet ambitieux trouvera sens au travers la planification territoriale mais doit également trouver écho dans des démarches parallèles. Ces démarches seront essentielles à l'inflexion recherchée par le territoire et nécessiteront une coopération renforcée avec les territoires voisins, pour justifier de la cohérence territoriale à laquelle ce schéma prétend.

VII – La composition du Document

Comme énoncé ci-avant, la Communauté de communes a prescrit l'élaboration du SCoT le 15 novembre 2017.

En cours de procédure, l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 a procédé à la modernisation des SCoT, en prévoyant à son article 7 que ses dispositions entrent en vigueur le 1^{er} avril 2021, tout en ajoutant des dispositions transitoires mentionnant que les dispositions de ladite ordonnance ne s'appliquent pas aux procédures d'élaboration des SCoT en cours à cette date, mais que *« l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme ayant prescrit une procédure d'élaboration ou de révision antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente ordonnance peut, tant qu'il n'a pas arrêté le projet prévu à l'article L. 143-20 du même code, décider de faire application des dispositions du code de l'urbanisme dans leur rédaction issue de la présente ordonnance, à la condition que le schéma entre en vigueur à compter du 1^{er} avril 2021 »*.

Compte tenu de l'état d'avancement de la procédure, la Communauté de communes a décidé d'opter pour un SCoT au contenu modernisé, par délibération n° 2020-053 du 17 septembre 2020.

Le SCoT XVD est composé, selon la version modernisée :

1. Un Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)
2. Un Document d'Orientations et d'Objectifs
 - a. Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)
 - b. Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)
3. Les annexes
 - a. Diagnostic et état initial de l'Environnement
 - b. Explications et justification des choix retenus pour établir le PAS et le DOO, notamment au titre de l'évaluation environnementale, intégrant en particulier :
 - i. Synthèse des enjeux et perspectives d'évolution de l'état initial de l'environnement
 - ii. Analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la justification des objectifs chiffrés de limitation de cette consommation
 - iii. Scénarios d'évolution du territoire envisagés
 - iv. Articulation du projet de SCoT avec les autres documents d'urbanisme et les autres plans et programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte
 - v. Incidences notables probables de la mise en œuvre du document, problèmes posés par l'adoption du document sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement et mesures envisagées pour éviter, réduire et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en œuvre du document sur l'environnement
 - vi. Dispositif de suivi du SCoT
 - c. Résumé non technique du projet de SCoT

Le PAS s'articule autour de 3 grands axes :

- XVD : une terre d'initiatives durables,
- XVD : un territoire en transition,
- XVD : une constellation rurale en réseau

Le projet repose sur la mise en réseau des initiatives économiques et sociales du territoire, actuelles et à venir. Il cherche à organiser la réponse aux enjeux des transitions à venir (alimentaire, énergétique, notamment) en fédérant les territoires voisins.

Le DOO s'articule autour de 4 principaux sujets :

- Activités économiques,
- L'offre de logements, de mobilité, d'équipements, de services et densification
- Transition Ecologique et énergétique, valorisation des paysages, objectifs chiffrés de consommation d'espaces naturels, agricoles, et forestiers
- Dispositions spécifiques à la prise en compte de la Loi Montagne

En annexe du DOO figure le **DAACL** balayant l'armature commerciale du territoire, les centralités urbaines et secteurs d'implantation périphériques, les aménités, les commerces isolés, et l'intégration paysagère.

VIII – L'information des élus

Il est précisé que les documents suivants ont été remis aux conseillers communautaires le 16 septembre 2022 par courriel à l'adresse électronique fournie par chacun des élus à partir de juillet 2020 :

- 1- Convocation au conseil communautaire du 16 septembre 2022,
- 2- L'ordre du jour de la séance du 22 septembre 2022,
- 3- Le projet de la présente délibération et du dossier de SCoT prêt à être arrêté (se trouvant dans le lien détaillé ci-après) ;
- 4 un lien comprenant :
 - 4.1 le projet de SCoT prêt à être arrêté, comprenant le PAS, le DOO, le DAACL et les annexes ;
 - 4.2 les pièces de procédure du SCoT : délibération de prescription n°2017-095 du 15 novembre 2017, notification de cette délibération aux personnes publiques associées, compte-rendu des trois débats sur les orientations générales du PAS intervenus les 17 décembre 2020, 20 décembre 2021 et le 19 mai 2022 ; délibération n°2020-053 du 17 septembre 2020 optant pour le contenu modernisé des SCoT.

IX. Au vu de ces éléments, la Présidente propose à l'assemblée :

- d'arrêter le bilan de la concertation, tel que présenté ci-avant
- d'arrêter le projet de SCoT tel qu'annexé à la présente délibération.

CONSIDERANT que la procédure d'élaboration du schéma de cohérence territoriale a été engagée par le conseil communautaire le 15 novembre 2017 et qu'en application de l'article 7 de l'ordonnance n°2020-744 du 17 juin 2020 relative à la modernisation des SCoT, la Communauté de communes a décidé de poursuivre la procédure engagée en retenant le contenu modernisé du SCoT par délibération n°2020-053 du 17 septembre 2020 ;

CONSIDERANT que le projet de SCoT comprend :

- un projet d'aménagement stratégique (PAS),
- un document d'orientations et d'objectifs (DOO), accompagné du DAACL
- des annexes ;

CONSIDERANT que les orientations générales du projet d'aménagement stratégiques sont traduites dans le document d'orientations et d'objectifs ;

CONSIDERANT que le projet de SCoT a été élaboré en association avec les personnes publiques associées et en concertation avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées ;

CONSIDERANT que les modalités de concertation fixées par la délibération du conseil communautaire du 15 novembre 2017 susvisée ont été intégralement mises en œuvre ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE

Article 1 : Le Conseil Communautaire prend acte des modalités de la concertation mises en œuvre tout au long de la procédure d'élaboration du SCoT dont les modalités correspondent à celles fixées par la délibération n°2017-095 du 15 novembre 2017, décrites ci-avant.

Article 2 : Le Conseil Communautaire approuve le bilan de la concertation dressé dans la présente délibération.

Article 3 : Le Conseil Communautaire arrête le projet de SCoT tel qu'il est annexé à la présente délibération et comprenant un PAS, un DOO - DAACL et des annexes.

Article 4 : Le Conseil Communautaire dit que la présente délibération et ses annexes constituées du projet de SCoT seront soumis pour avis aux Personnes Publiques Associées, aux communes membres de la Communauté de communes, à la CDPENAF, à l'autorité environnementale.

Article 5 : Le Conseil Communautaire charge Madame la Présidente de mettre en œuvre la présente délibération.

Article 6 : Le Conseil Communautaire dit que la présente délibération sera affichée pendant 1 mois au siège de la CC XVD et dans les mairies des communes membres.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
La Présidente

Nicole BARDI



Communauté de Communes
XAINTRIE VAL' DORDOGNE
Avenue du 8 Mai - B.P 51
19400 Argentat-Sur-Dordogne
05.55.91.01.75